



Informations & données sur la qualité de l'air

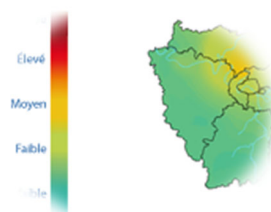
AIRPARIF PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Connaître l'actualité et l'indice quotidien de la qualité de l'air

Chaque jour, Airparif informe sur les niveaux de pollution rencontrés et prévus sur l'ensemble de la Région Ile-de-France. L'indice de pollution varie de très faible à très élevé.

Abonnez-vous à nos newsletters sur <https://www.airparif.asso.fr/structure/mailling-list> pour recevoir :

- Le bulletin quotidien de la qualité de l'air en Ile-de-France,
- Les alertes de pollution sur l'Ile-de France,
- Les actualités d'Airparif.



Mettre l'information à disposition des habitants

L'information est le premier pas vers l'action et le changement de comportement.

L'enquête de perception d'Airparif (2018) indique que 24% des franciliens s'informent sur la qualité de l'air grâce aux panneaux d'information de leur commune.

Airparif met à disposition des collectivités territoriales qui en font la demande **des flux d'information sur la qualité de l'air** à l'échelle communale, intercommunale ou départementale pour un affichage sur tout type de support numérique : panneaux d'information, bornes interactives, sites internet, applications smartphone...

Faites la demande directement sur le site internet d'Airparif : <https://www.airparif.asso.fr/rss/api>

INTEGRER LES DONNEES D'EMISSIONS ET DE CONCENTRATIONS ANNUELLES DE POLLUANTS DE L'AIR DANS VOS PLANS ET PROGRAMMES

Le diagnostic de la qualité de l'air sur votre territoire, vous permet d'analyser les sources d'émission les plus importantes qui seront les leviers d'action pour réduire la pollution mais aussi, via la carte des concentrations, d'identifier les zones problématiques sur votre territoire. Ce diagnostic peut être intégré dans vos documents stratégiques (Agenda 21, PCAET, PLU, PLUi, PDMA...) mais aussi dans des programmes plus opérationnels (études d'impacts, diagnostic HQE d'un projet d'aménagement ou de construction d'un bâtiment...).

Pour nous contacter

Pour les demandes de données sur votre territoire : Charles.Kimmerlin@airparif.fr / contact@airparif.fr

Pour les demandes sur les API, les formations et les adhésions : partenariats-digital@airparif.fr

Bien distinguer :

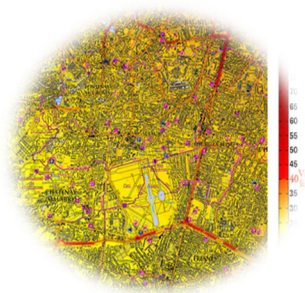
● **Les émissions de polluants** qui correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (composés émis par la végétation et les sols) exprimées en tonnes par an (t/an).

● **Les concentrations de polluants** caractérisent la qualité de l'air que l'on respire et s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

Données de concentration et d'émission de polluants de l'air

● Les **cartes des concentrations de dioxyde d'azote NO₂** (en moyennes annuelles / 150 dpi) à l'échelle communale et intercommunales,

● Les **cartes des concentrations de particules PM₁₀** (en moyenne annuelle et en nombre de jours dans l'année durant lesquelles le seuil de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassé / 150 dpi) à l'échelle communale et intercommunales.



→ cartes visibles en basse résolution sur notre site internet via la page d'accueil <http://www.airparif.asso.fr/> dans la rubrique « Dans les villes en Ile-de-France »

● Les **données d'émissions de polluants atmosphériques** (NO_x, particules PM₁₀ et PM_{2.5}, COV, SO₂, NH₃) par secteur d'activité à l'échelle intercommunale.

● Les **données d'émissions de gaz à effet de serre**, par secteur d'activité à l'échelle intercommunale, directement émis sur le territoire concerné (scope 1) ainsi que les émissions intégrant les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie non produite sur le territoire (scope 1+2).

→ Les données communales tous secteurs d'activités confondus peuvent également être fournies pour les données d'émissions annuelles de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

● Les **données de consommations énergétiques** sont disponibles sur le site d'ENERGIF : <https://www.iau-idf.fr/liiau-et-vous/cartes-donnees/cartographies-interactives/energif-rose.html>

AIRPARIF est également en charge au sein du ROSE (Réseau d'Observation Statistique de l'Energie) de la construction et de la mise à jour de l'inventaire des consommations énergétiques. Dans

Pour nous contacter

Pour les demandes de données sur votre territoire : Charles.Kimmerlin@airparif.fr / contact@airparif.fr

Pour les demandes sur les API, les formations et les adhésions : partenariats-digital@airparif.fr

l'attente de la mise à jour d'ENERGIF (en cours), AIRPARIF peut transmettre, sur demande, les données communales de **consommations énergétiques par secteur d'activité et par source d'énergie pour l'année 2015 et l'historique**.

Afin de garantir une cohérence entre les problématiques air, climat et énergie de l'échelle régionale à l'échelle communale, AIRPARIF met à disposition, les inventaires des consommations énergétiques et d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre pour les **années 2005, 2010, 2012 et 2015**. Ces nouvelles données **sont issues d'une réactualisation complète de l'inventaire, aucune interprétation ne doit être réalisée par comparaison avec les données précédemment mises à disposition** par AIRPARIF ou via ENERGIF.

Diagnostic territorial de la qualité de l'air

Airparif réalise, pour ses adhérents ou dans la cadre d'un partenariat spécifique, un bilan annuel territorial de la qualité de l'air.

Ce **diagnostic de qualité de l'air** interprète les données de concentration, d'émission de polluants atmosphériques et de GES. Il compare ces données territoriales à celles du niveau départemental et régional.

→ *Bilans disponibles sur le site Internet d'Airparif / rubrique Publications.*

Airparif peut également apporter de l'expertise dans l'élaboration du plan d'action du PCAET ou de l'évaluation qualitative ou quantitative de son efficacité.



Pour nous contacter

Pour les demandes de données sur votre territoire : Charles.Kimmerlin@airparif.fr / contact@airparif.fr

Pour les demandes sur les API, les formations et les adhésions : partenariats-digital@airparif.fr

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, et ce à tous les échelons. En effet, les leviers d'action concernent toutes les politiques sectorielles : aménagement de l'espace, habitat, voirie, espaces verts, action sociale, environnement, gestion du patrimoine de la collectivité (éco-exemplarité)...

Airparif propose une formation professionnelle destinée aux élus et agents des collectivités territoriales pour :

- Comprendre les phénomènes de pollution de l'air intérieur et extérieur ;
- Acquérir une bonne compréhension des interactions des enjeux air, climat, énergie ;
- Identifier le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités territoriales ;
- Etre sensibilisé, dans le domaine de la qualité de l'air, aux avantages et aux limites des nouvelles technologies liées à la smart city (micro-capteurs, API...) et à la science participative.



Airparif Services
Formations professionnelles
Catalogue

Un focus est effectué sur les principales sources de pollution du territoire et sur les moyens d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'exposition des populations aux principaux polluants atmosphériques.

Consultez le catalogue de formation sur le site internet d'Airparif :

<https://www.airparif.asso.fr/structure/airparif-services-formations/>

Liens pratiques

Le bilan 2012 des émissions de polluants atmosphérique en Île-de-France (2015 à paraître) :

https://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/inventaire-emissions-idf-2012-150121.pdf

Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France :

https://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/bilan-2017.pdf

Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse : <https://www.airparif.asso.fr/etat-air/bilan-annuel-cartes>

Pour nous contacter

Pour les demandes de données sur votre territoire : Charles.Kimmerlin@airparif.fr / contact@airparif.fr

Pour les demandes sur les API, les formations et les adhésions : partenariats-digital@airparif.fr